

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 17808**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))*

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Énergie et génie climatique spécialité Génie climatique et froid industriel

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Lorraine, Ministère de l'Enseignement Supérieur	Président de l'Université de Lorraine, Recteur de l'Académie, Chancelier des Universités

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1967)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

227 Energie, génie climatique

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le diplômé de la licence professionnelle Génie Climatique et Froid Industriel conçoit et met en oeuvre des installations de conditionnement d'air, de froid industriel ou commercial. Il assure la gestion et la maintenance d'équipements énergétiques en s'assurant d'un fonctionnement optimal et fiable. Il peut également exercer des activités technico-commerciales ou de formations liées à ces domaines.

- Réaliser une étude énergétique à partir d'un cahier des charges,
- Mettre en oeuvre un projet de chauffage, de ventilation et traitement de l'air, de climatisation, de froid industriel et commercial,
- Choisir les fluides frigorigènes adaptés à l'installation,
- Respecter les normes juridiques concernant l'environnement,
- Mettre en oeuvre les systèmes de régulation de contrôle et de gestion à distance,
- Maîtriser les coûts de fonctionnement,
- Mettre en oeuvre la maintenance préventive et corrective de ces installations,
- Détecter les sources de dysfonctionnement et de panne,
- Prévoir des solutions alternatives dans le cas d'installations de froid industriel,
- Assurer des tâches d'encadrement.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les champs d'application majeurs concernent :

- les bureaux d'études en chauffage, climatisation et froid, indépendants ou liés à des grands groupes industriels chargés de concevoir et réaliser des systèmes énergétiques,
  - les entreprises d'exploitation, de gestion et maintenance des installations,
  - les entreprises de conception et réalisation d'équipements énergétiques,
  - le secteur technico-commercial,
  - la formation dans les domaines de l'énergie,
  - le contrôle d'installations.
- Technicien en bureau d'études  
Technicien de maintenance  
Responsable et gestionnaire d'installations  
Chargé d'affaires  
Technico commercial

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

F1108 : Métier de la construction

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- La formation est organisée en 5 unités d'enseignement :
- UE1, Formation scientifique et humaine (8 ECTS)
  - UE2, Formation technologique : thermodynamique, régulation, électrotechnique (9 ECTS)
  - UE3, Formation professionnelle : froid, climatisation, gestion technique (13 ECTS)
  - UE4, Projets tuteurés (8 ECTS)
  - Stage industriel (22 ECTS)

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
---	--------	-----------------------

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et de 25 à 50 % de professionnels du secteur d'activité concerné
En contrat d'apprentissage	X	Jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et de 25 à 50 % de professionnels du secteur d'activité concerné
Après un parcours de formation continue	X	Jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et de 25 à 50 % de professionnels du secteur d'activité concerné
En contrat de professionnalisation	X	Jury composé d'enseignants et enseignants-chercheurs participants à la formation et de 25 à 50 % de professionnels du secteur d'activité concerné
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE	X	Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24.11.1999, relatif à la licence professionnelle

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 05 juillet 2013 relatif aux habilitations de l'Université de Lorraine à délivrer des diplômes nationaux

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

<http://www.insertion.univ-lorraine.fr>

##### Autres sources d'information :

[www.univ-lorraine.fr](http://www.univ-lorraine.fr)>Etudier à l'UL>Offre de formation

[Université de Lorraine](http://www.univ-lorraine.fr)

##### Lieu(x) de certification :

Université de Lorraine

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IUT de Longwy

Cosnes-et-Romain

##### Historique de la certification :

Formation ouverte en 2002